

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE**

**SAMEDI 18 FEVRIER 2023**

Date de la convocation :

13/02/2023

Date d'affichage :

23/02/2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : **08**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de février à 10 heures, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire.

**Présents :** Philippe HANOT, Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Joeffrey LOUCHE, Ignacio SERE

**Absents excusés :** Jacques DERAIME

**Secrétaire de séance :** Chantal CARETTE

**Objet de la Délibération : Demande de subvention Etat 2023**

Accompagné par le Parc naturel régional de l'Avesnois et son Conseiller en Énergie Partagé, Monsieur le Maire précise que le projet de rénovation de la mairie est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, programmation 2023.

Ayant pris connaissance du projet proposé par Julie GODEFROID qui s'élève à **354 931,58 €HT**, soit à la somme de **425 917,90 € TTC**.

Que le conseil envisage ou pas d'engager ces travaux avant la fin de la mandature, il est de l'intérêt de la commune de solliciter toutes subventions possibles pour limiter le poids de cette dépense éventuelle sur le budget du village.

- *Le projet,*
- *Sollicite* une subvention *au taux de 40%*, au titre d'une aide de l'Etat 2023, soit une subvention *de 141 972,63 €*.
- **Le complément de financement sera assuré comme suit :**
  - Autre subvention (Département) 141 972,63 € (40%)
  - Fonds propres de la commune 141 972,63 € (TTC)

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,  
Philippe HANOT**

**La secrétaire de séance,  
Chantal CARETTE**